



02122394

FORMULE V

MENTION

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Namur
le 26.08.2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés
Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
☐ Registre des sociétés agricoles → n°

. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ TRANSPORT ET MANUTENTION COLLOT
en abrégé "COLLOT SERVICE"

. Forme juridique (en entier)

▷ Société Anonyme

. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Avenue Albert Premier, 32
5000 NAMUR

. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Namur numéro 68.171

. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 451.650.311

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

Statuts coordonnés après l'AG tenue
devant Maître Georges MONJOIE,
Notaire à Namur, le 06/08/2002

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut
faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet pré-
cis de chacun de ces documents)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation 33.5570

Numéro du compte 250-0065204-08